

Convention de participation financière avec la Communauté de Communes Usse et Rhône - mise en place de kiosques à cartons

DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL**

N° 23C31

Séance du jeudi 30 mars 2023

Président

M. RONZON

Membres présents :

**MMES LOUBET, DUBARE, FOURNET (suppléante de M. CLERC), ROSSAT-MIGNOT, DULLAART, MEYNET, PLAGNAT, WALKER (suppléante de M. SAUGE), REMILLON, MAYORAZ (suppléante de MME VEYRAT), VIVIAND, LASSUS et PHILIPPOT
MM MUNIER, ALLIOD, CHANEL, PRUDHOMME, SUSINI, COMTET, BOTTERI, GEORGES, LAKS, LAVERRIERE, ROPHILLE, SOULAT, SAUVAGET, ARNOULD, DUJOURD'HUI, BOSSON, BONNET**

Membres ayant donné
procuration :

**M. DUBOUT à M. ALLIOD
M. MASSON à M. CHANEL
M. THOMASSET à M. SUSINI
M. RAVOT à M. COMTET
MME BILLOT à M. LAKS
M. DOLDO à M. DUJOURD'HUI**

Membres absents excusés :

MMES SERRE et LAVOREL - MM. VAREYON et DUTOIT

Membres absents :

**MMES RALL et VIBERT
MM VAILLOUD, BOLLIET, BELMAS, ROLLAND et
TRANCHANT**

Membres en exercice :

48

Quorum :

25

Présents :

31

Votants :

37

Date de la convocation :

20 mars 2023

Secrétaire de séance :

Monsieur Guy DUJOURD'HUI

Objet de la délibération :

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA CCUR
MISE EN PLACE DE KIOSQUES A CARTONS**

Convention de participation financière avec la Communauté de Communes Usse et Rhône - mise en place de kiosques à cartons

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Face à la recrudescence de cartons du e-commerce dans les conteneurs de collecte sélective, le SIVALOR a sollicité l'intervention de la société agréée CITEO pour le développement d'actions liées à la gestion de ces emballages.

CITEO a donc lancé à la fin de l'année 2021 le programme COLI'NOV, avec le SIVALOR et trois de ses collectivités adhérente (Communauté de Communes Usse et Rhône, Haut Bugey Agglomération et Communauté de Communes du Genevois) et Grenoble Alpes Métropole.

Ce programme avait pour but de :

- Mieux comprendre les usages et attentes des consommateurs e-commerce des territoires tests ;
- Mieux comprendre les usages et attentes des e-vendeurs locaux ;
- Rassembler différentes parties prenantes de la problématique des emballages de e-commerce afin d'imaginer des solutions opérationnelles d'économie circulaire pour ces emballages selon une approche d'open innovation ;
- Tester les solutions les plus probantes grâce à deux expérimentations locales avec l'idée de donner une seconde vie aux emballages cartons et d'en minorer l'impact immédiat sur la collecte sélective des ménages.

A l'issue des ateliers de travail, l'équipe composée des collectivités du SIVALOR, avec l'appui de CITEO, a choisi d'expérimenter une solution de mobilier d'extérieur permettant à tout type d'utilisateur de déposer et récupérer des cartons en bon état -> le kiosque à cartons.

Cette expérimentation doit avoir lieu sur les communes de Frangy et Seyssel pour une durée de six mois à partir de la fin du premier trimestre 2023.

L'expérimentation permettra de tester :

- la compréhension du concept par les usagers ;
- les raisons qui poussent les usagers à utiliser ou à ne pas utiliser ce type de service ;
- l'impact sur les tonnages de cartons collectés ;
- les moyens permettant de pérenniser l'implantation de ce type de mobilier sur l'espace public ;
- l'appétence des usagers pour un tel dispositif ;
- plus généralement, le potentiel de déploiement de cette solution à plus grande échelle dans l'objectif de favoriser le réemploi de cartons.

Le coût de fabrication des deux kiosques à cartons nécessaires pour l'expérimentation est de 8 800€HT.

La CC Usse et Rhône sollicite le SIVALOR pour une participation financière à hauteur de trente pour cent (30%) des dépenses, soit 2 930€HT. Elle sollicite le même niveau de participation de la société agréée CITEO. Cette participation financière est formalisée dans une convention de participation financière soumise à l'approbation du comité syndical.

Vu la demande de la CC Usse et Rhône, le projet de convention de partenariat d'expérimentation et le plan de communication annexés à la présente délibération,

Considérant que ce projet permettra de tester de nouvelles solutions circulaires et de proximité pour la gestion des cartons d'emballages,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif pour 2023 ;

Convention de participation financière avec la Communauté de Communes Usse et Rhône - mise en place de kiosques à cartons

Monsieur le Président demande au Comité syndical :

- D'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 930€HT pour le développement de l'expérimentation COLI'NOV sur le territoire de la CC Usse et Rhône ;
- D'approuver le projet de convention de partenariat d'expérimentation ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat d'expérimentation.

LE COMITE SYNDICAL,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 930€HT pour le développement de l'expérimentation COLI'NOV sur le territoire de la CC Usse et Rhône.

APPROUVE le projet de convention de partenariat d'expérimentation ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat d'expérimentation.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON

